



NOS DIFFÉRENCES ≠
FONT LA DIFFÉRENCE



SECTION
DE LA
DORDOGNE

Compte Rendu du CTL du 17 octobre 2018

Le Procès Verbal du CTL du 18 septembre 2018

Approuvé par vos représentants **F.O.-DGFIP24** ainsi qu'une autre OS, la troisième s'abstenant, quant à la dernière elle a quitté la séance après lecture de sa Déclaration Liminaire.

Le Procès Verbal du CTL du 27 septembre 2018

Approuvé par vos représentants **F.O.-DGFIP24**

Création de la commune nouvelle Coly-Saint-Amand

La direction dément l'augmentation de charges de ce nouveau rattachement de ST AMAND DE COLY à MONTIGNAC déjà sinistré.

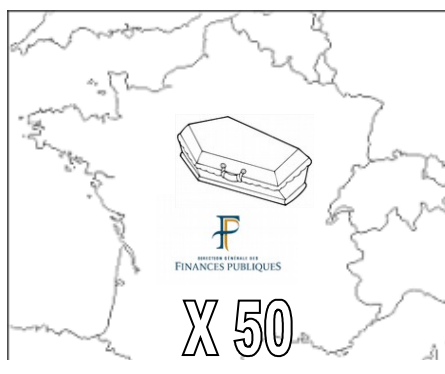
Il est d'ailleurs dans de précédents propos, revenu le problème de MONTIGNAC pour lequel il est difficile de pourvoir les emplois, après une formation le personnel ne reste pas.

Actuellement un poste vacant, une demande de mutation

Le Directeur rappelle qu'il y aura d'autres fermetures de trésoreries et que la présence dans les territoires peut s'effectuer par le développement des maisons de service public.

Le ministre a validé la fermeture de SAUSSIGNAC, en France cinquante fermetures entérinées,

Un plan pluriannuel portant sur trois ou cinq années est à l'étude, trois départements sont en expérimentation.



Généralisation du télétravail à domicile

Commentaire de la fiche, 30 directions en préfiguration depuis 2016.

A titre d'exemple :

En Gironde les demandes ont été peu nombreuses et le personnel semble satisfait.

La circulaire ministérielle devrait sortir sous peu.

Quelques principes sont énumérés :



Tous les métiers sont éligibles, seules quelques applications devraient évoluer pour permettre ce type de travail.

Les demandes sont analysées, validées par le chef de service avant d'être ratifiées par le DRH dans le respect des quotas.

Un agent à temps plein ne pourra dépasser trois jours/semaine,

La convention est signée pour une année sans tacite reconduction.

L'agent peut renoncer dans le mois pendant la période d'essai de trois mois, ou après avec un délai de deux mois sauf problème majeur.

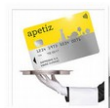
L'ordinateur portable devient l'outil de travail au bureau et au domicile principal.

Une déclaration de conformité électrique sera nécessaire de même une déclaration d'assurance pour confirmer la sécurisation.

Une ligne téléphonique dédiée, en aucun cas ligne personnelle, est utilisée dans le cadre du travail.

L'agent peut regagner son service pour charges particulières, formation ou réunion.

Le ticket restaurant est maintenu pour l'agent qui en est déjà titulaire.



Vos représentants **F.O.**-DGFIP24 se félicitent de ce point, débattu par votre O.S. lors de
Groupe de Travail en National

Une documentation sera bientôt diffusée pour éclairer les critères liés à l'agent, au travail et aux aspects pratiques.

Ponts naturels 2019



Vendredi 31 mai
&
vendredi 16 août



Vos représentants **F.O.**-DGFIP24 ont voté pour

Le CTL se conclut par l'évocation du sinistre de BERGERAC municipale et une nouvelle note pour l'archivage et numérisation de documents du SIE.

Vos représentants **F.O.**-DGFIP 24

Titulaire : Sandrine THYSSEN

Suppléante : Annabelle MONZIE

